

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 17 décembre 2012, à 19 heures 30, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Matières résiduelles
2. Signature promesse-vente
3. Appropriation de la réserve - vidange bassins
4. Demande de dérogation à la MRC de l'Érable
5. Présentation des comptes
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2012-12-379

Ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-380

Cueillette du plastique des balles rondes (e.a.e)

Attendu que le plastique des balles rondes utilisé par les entreprises agricoles enregistrées est récupérable et qu'il y a actuellement un marché pour cette matière;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand encourage le recyclage des matières;

Attendu que le coût pour recycler la matière est moindre que le coût pour l'enfouissement de ladite matière;

Attendu que ce service est offert aux entreprises agricoles enregistrées qui pourront obtenir un remboursement via le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Attendu que ce service est obligatoire pour toutes les entreprises agricoles enregistrées se servant de cette matière;

Attendu que l'année 2013 sera une année d'essai, en considérant la satisfaction des E.A.E., le coût, la quantité récupérée, la viabilité du service et le respect des consignes, ce service pourrait se prolonger;

Attendu que le service de cueillette est établi à une fois par mois;

Attendu que le coût sera une taxe de service établie par le règlement de taxation et fera partie du compte de taxes annuel;

Attendu qu'un conteneur de 2 verges cubes sera mis à la disposition de chaque E.A.E;

Attendu que si le conteneur de 2 verges cubes ne suffit pas, un 2^e conteneur ou un conteneur de 4 verges cubes pourra être demandé mais le coût sera ajusté en conséquence;

Attendu que ce service sera évalué annuellement;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de mandater Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour le service de cueillette du plastique de balles rondes pour les entreprises agricoles enregistrées de la municipalité de Saint-Ferdinand au coût de 300 \$ par année plus 125 \$ par rouleau de 50 sacs pour chaque E.A.E. incluant la fourniture du conteneur de 2 verges ainsi que les taxes applicables et ce, pour l'année 2013. De plus, il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Services Sanitaires Denis Fortier inc., s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-381 Matières résiduelles « bâtiment St-Julien »

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a fait une demande commune pour des soumissions concernant la gestion des matières résiduelles pour les années 2012 à 2016 avec toutes les municipalités de la MRC de l'Érable;

Attendu que certains services n'étaient pas inclus dans la demande commune;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit offrir le service pour le bâtiment St-Julien pour l'année 2013 ou jusqu'à l'arrêt des activités qui pourraient engendrer des matières résiduelles;

Attendu que ce service sera évalué annuellement;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mandater Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour donner le service de cueillettes, enfouissement et tri des matières résiduelles (déchet et récupération) au coût de 21 450 \$ (taxes en sus) pour l'année 2013. De plus, il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Services Sanitaires Denis Fortier inc., s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-382 Mandat à ORAPÉ

Attendu l'offre de l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ) pour la cueillette, le transport et le traitement des encombrants et des gros déchets sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que l'offre d'ORAPÉ inclut :

- Un service de cueillette et de transport des encombrants et des gros déchets de façon régulière et continue selon la méthode « sur appel »;
- Le traitement des matières de façon à atteindre un taux de récupération appréciable;
- L'enfouissement des matières non récupérables;
- La gestion, l'opération et la promotion de ce service dans la municipalité;

Attendu que l'offre de service d'ORAPÉ est basée sur un coût annuel de 4,82\$ par porte pour l'année 2013;

Attendu que dans le calcul du nombre de porte, un chalet devra être considéré comme une demi-porte;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault, et résolu d'accepter l'offre de services d'ORAPÉ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 selon les modalités ci-haut énumérées relevant des documents reçus en date du 28 octobre 2011 pour faire partie intégrante de la présente. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-383 Cueillette des feuilles mortes

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a fait une demande commune pour des soumissions concernant la gestion des matières résiduelles pour les années 2012 à 2016 avec toutes les municipalités de la MRC de l'Érable;

Attendu que certains services n'étaient pas inclus dans la demande commune;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand tient à offrir pour l'année 2013, le service de 2 cueillettes de feuilles mortes;

Attendu que ce service sera évalué annuellement;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu de mandater Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour le service de 2 cueillettes de feuilles mortes, soit l'une au printemps et l'autre à l'automne au coût de 3 296 \$ (taxes en sus) pour l'année 2013. De plus, il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Services Sanitaires Denis Fortier inc., s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-384 Promesse de vente

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois à signer la promesse de vente pour le bâtiment commercial que la municipalité a l'intention d'acquérir en vue d'y aménager l'hôtel de ville. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-385 Appropriation de réserve - vidange des bassins

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approprier 61 200 \$ à même la réserve financière « vidange des bassins » pour l'appliquer au règlement d'emprunt no 2012-121 décrétant des travaux de vidanges des boues des bassins d'épuration et décrétant un emprunt de 199 260 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-386 Demande de dérogation à la MRC de l'Érable

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de dérogation à la zone inondable auprès de la MRC de l'Érable pour le projet de rehaussement de la route William sur environ 170 mètres linéaires, de 2400 à 2259 route William, et d'accepter les frais de 267.90 \$ reliés à la présentation de cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2012-12-387 Présentation des comptes

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver et de payer les comptes du

mois de décembre 2012 tels que présentés pour un montant de 162 799.11 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Période de questions : aucune personne présente.

2012-12-388

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière